



DÉPARTEMENT

Côtes d'Armor

DESIGNATION DU SYNDICAT MIXTE :

ARRONDISSEMENT

Effectif légal  
du Comité

48

Nombre de membres en exercice

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de Juin

à 9 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

Étaient présents les membres suivants (indiquer les nom et prénom d'un membre par case) :

Monsieur	RAMARD	Dominique
Madame	MIEL-GIRESSE	Odile
Monsieur	GUILBERT	Christian
Monsieur	MAILLARD	Jean-Louis
Monsieur	GESRET	Joël
Monsieur	NOGUES	Jean-Louis
Monsieur	GODET	Yann
Monsieur	BARRÉ	Raymond
Monsieur	BOUCHEZ	Guy
Madame	LE NOUVEL	Sandra
Madame	DJALTI	Samira
Monsieur	DE SALLIER DUPIN	Stéphane
Monsieur	LEBRETON	Pascal
Monsieur	GUINARD	Serge
Monsieur	BELOEIL	Joël
Monsieur	MARTIGNÉ	Jean-Louis
Monsieur	MORIN	Hervé
Madame	POULAILLON	Martine
Monsieur	LE CALVEZ	Jean-Paul
Monsieur	PERU	Jean-Yves
Monsieur	LE ROUX	David
Monsieur	ROUDAUT	Jean-François
Monsieur	PRIGENT	Christian
Monsieur	DARCHE	Patrice
Monsieur	NABET	Jonathan
Madame	BALLOUARD	Chantal
Madame	LAURENT	Maryse
Madame	DIRMEIKIS	Clémence
Monsieur	BERTRAND	Johan
Monsieur	BOUETTE	Jonathan
Monsieur	BARBOT	Loïc
Monsieur	LABBÉ	Jean-Marc
Monsieur	GAUVAIN	Mickaël
Monsieur	THOMAS	Jean-Michel
Monsieur	PRIGENT	Dominique
Monsieur	RIOU	Michel
Madame	HUE	Carine
Madame	LE GALLOU	Gwenola



Monsieur	HENRY	Serge
Monsieur	PIOGER	Daiven
Monsieur	KERRELLO	Martial
Monsieur	COCADIN	Romuald
Monsieur	LE LAY	Tugdual

Absents/excusés

1

- GUÉLOU HERVE excusé (pouvoir à Michel RIOU) .....
- FERON Michel excusé (pouvoir à Maryse LAURENT) .....
- LE DIGUERHER Dany excusé (pouvoir à Serge GUINARD)
- Jôel LE BORGNE excusé (pouvoir à Jean-Marc LABBE)
- Dominique BRIAND absent.....

**1. Installation des membres du Comité**

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean-Yves PERU ; membre le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du Comité cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Daiven PIOGET a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

**2. Élection du président**

**2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du Comité a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 43 ..... membres du Comité présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le Comité à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque membre, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote fourni par le Comité. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le membre du Comité a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des membres du Comité qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls sont annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 46
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> ..... 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique RAMARD .....	46 voix .....	Quarante six voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>1</sup>Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup>Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



**2.7. Proclamation de l'élection du président**

M Dominique RAMARD ..... a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M Dominique RAMARD..... élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le Comité a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le Comité disposait, à ce jour, de 7 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le Comité Syndical a fixé à...8... le nombre des vice-présidents du Comité Syndical.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à ...0..... [le cas échéant]

**3.1. Élection du premier vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 47
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LABBE JEAN-MARC .....	47/47 .....	Quarante sept voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président**

M LABBE JEAN-MARC ..... a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du deuxième vice-président**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 41
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MIEL GIRESSSE Odile .....	41 voix .....	Quarante et une voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Mme Odile MIEL GIRESSSE ..... a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.3. Élection du troisième vice-président**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**



- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 46
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Paul LE CALVEZ .....	46 voix .....	Quarante-six voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

M Jean-Paul LE CALVEZ ..... a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.4. Élection du quatrième vice-président**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 45
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POULAILLON Martine .....	45 voix .....	Quarante-cinq voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Mme POULAILLON Martine ..... a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.5. Élection du cinquième vice-président**

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 47
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIOU Michel .....	47 voix .....	Quarante-sept voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

M RIOU Michel ..... a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.6. Élection du sixième vice-président**



**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 44
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE NOUVEL Sandra .....	44 voix .....	Quarante-quatre voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

M LE NOUVEL Sandra ..... a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.7. Élection du septième vice-président**

**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 45
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAUVAIN Mickaël .....	45 voix .....	Quarante-cinq voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président**

M GAUVAIN Mickaël ..... a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.8. Élection du huitième vice-président**

**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 47
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 38
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DE SALLIER DUPIN Stéphane .....	38 / 47 .....	Trente-huit voix sur quarante-sept votants .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

M DE SALLIER DUPIN Stéphane ..... a été proclamé  
installé(e).

Envoyé en préfecture le 19/06/2026  
Reçu en préfecture le 19/06/2026  
Publié le  
ID : 022-200046175-20260619-190615-AU



**4. Observations et réclamations** <sup>4</sup>

NEANT

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19/06/2026 ..... à 12h19 ..... heures,  
minutes, en double exemplaire <sup>5</sup> a été, après lecture, signé par le président, le doyen, et le secrétaire.

Le président

Le doyen

Le secrétaire, *Javier Rey*

<sup>4</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».  
<sup>5</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPIC ou syndicat avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.



## ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS

### FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

#### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
MR	RAMARD DOMINIQUE	1975-09-06	PRESIDENT	46 voix /47 votants
MR	LABBE JEAN-MARC	1975-10-30	1 <sup>er</sup> VICE PRESIDENT	47 voix /47 votants
MME	MIEL GIRESSE ODILE	1970-01-07	2e VICE PRESIDENTE	41 voix /47 votants
MR	LE CALVEZ JEAN-PAUL	1953-03-26	3e VICE PRESIDENT	46 voix /47 votants
MME	POULAILLON MARTINE	1967-01-28	4e VICE PRESIDENTE	45 voix /47 votants
MR	RIOU MICHEL	1959-06-05	5e VICE PRESIDENT	47 voix /47 votants
MME	LE NOUVEL SANDRA	1976-03-23	6e VICE PRESIDENTE	44 voix /47 votants
MR	GAUVAIN MICKAEL	1969-10-06	7e VICE PRESIDENT	45 voix /47 votants
MR	DE SALLIER DUPIN STEPHANE	1968-10-08	8e VICE PRESIDENT	38 voix /47 votants

Fait à Saint-Brieuc, le 19/06/2026

Le Président,

Le doyen,

Le secrétaire,

<sup>1</sup> Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 022-200046175-20260619-190615-AU

---